Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 035-213503600-20260922-DC_2026_199-DE

VITRÉ
Porte de Bretagne
5 Place du Château
35500 VITRE

DC_2026_199

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

CONSEIL MUNICIPAL DU 21/09/2026

Secrétaire de séance : Monsieur Fabien LAMIRE

Nombre de conseillers en exercice : 33 Présents : 29 Votants (dont 3 pouvoir(s)) : 32	L'an deux mille vingt six, le vingt et un septembre le Conseil municipal réuni , après convocation légale, Date de convocation : le 15 septembre 2026

Etaient présents (voix délibératives) :
Monsieur Pierre LEONARDI, Monsieur Paul LAPAUSE, Monsieur Lionel LE MIGNANT, Madame Alexandra LEMERCIER, Monsieur Fabien LAMIRE, Madame Pauline SEGRETAIN, Monsieur Freddy ANDRIEUX-BIZEUL, Madame Sophie MARQUANT, Monsieur Benoît HOUYERE, Madame Anne BRIDEL, Madame Vanessa ALLAIN, Monsieur Philippe MAIGNAN, Monsieur Bruno LINNE, Monsieur Emmanuel COUVERT, Madame Carine GERMOND, Monsieur Patrick PLANCHET, Madame Justine DEBRIFFE, Madame Maryvonne TRAVERS, Monsieur Nicolas GRAVELLIER, Madame Janine BLUM, Monsieur Pierrick CHOUAN, Madame Roseline KNEZIC, Madame Nicole GENIN, Monsieur Pierre DUFEU, Madame Marie-Noëlle MORFOISSE, Madame Nadège LE FLOCH, Monsieur Jean-Benoît GERBAUD, Madame Jalila GIRAUD, Monsieur Gilles RENAULT

Ont donné pouvoir:
Madame Esthercadlie CARBON représenté(e) par Madame Roseline KNEZIC , Monsieur Jean-Louis BAHU représenté(e) par Monsieur Freddy ANDRIEUX-BIZEUL , Monsieur Erwann ROUGIER représenté(e) par Monsieur Jean-Benoît GERBAUD

Etai(en)t absent(s) :
Madame Christine HEUDE

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de la Ville de Vitré.

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 035-213503600-20260922-DC_2026_199-DE

VITRÉ
Porte de Bretagne
5 Place du Château
35500 VITRE

DC_2026_199

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

DÉLIBÉRATION

CONSEIL MUNICIPAL DU 21/09/2026

- Institution de la taxe sur la vacance des locaux d'habitation (TVLH) en remplacement de la taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV)

L'Adjoint au Maire expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le code général des impôts et notamment son article 1406 bis ;
Vu la délibération n°24 du Conseil municipal du 15 septembre 2011, relative à l'assujettissement à la taxe d'habitation des logements vacants ;
Vu l'avis de la commission Ressources et affaires générales en date du 09 septembre 2026 ;

Considérant que la réforme de la fiscalité des logements vacants prévoit la fusion de la taxe sur les logements vacants (TLV), applicable dans les communes situées en zone tendue, et de la taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV), applicable hors zone tendue, en une taxe unique dénommée taxe sur la vacance des locaux d'habitation (TVLH) ;

Considérant que la commune de Vitré avait institué la taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV) par délibération du Conseil municipal du 15 septembre 2011, avec effet au 1er janvier 2012 ;

Considérant que cette taxe est supprimée dans le cadre de la réforme susmentionnée et remplacée par la taxe sur la vacance des locaux d'habitation (TVLH), à compter du 1er janvier 2027 ;

Considérant que le Conseil municipal doit, pour maintenir cette imposition sur le territoire communal, instituer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation (TVLH), le taux applicable devant être fixé par une délibération distincte avant le 15 avril 2027 ;

Il est proposé aux membres du Conseil municipal d'instituer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation (TVLH) à compter du 1er janvier 2027.

Il est procédé au vote :
Abstention : 0
Ne prend pas part au vote : 0
Nombre de votants : 32
- Nombre de voix pour : 32
- Contre : 0

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal, approuvent la question à l'unanimité des votants.

Fait à Vitré,

Le Maire,
Pierre LÉONARDI

VILLE DE VITRÉ MAIRIE (Ille-et-Vilaine)
Signé par Pierre LEONARDI
Maire de Vitré
23 sept. 2026
VITRÉ Porte de Bretagne

Le Secrétaire de séance
Fabien LAMIRÉ

VILLE DE VITRÉ MAIRIE (Ille-et-Vilaine)
Signé par Fabien LAMIRÉ
Adjoint en charge de l'Urbanisme, Foncier, Transitions
24 sept. 2026
VITRÉ Porte de Bretagne

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de la Ville de Vitré.